



Vacances d'été - partage

Par **Iset45**, le **09/07/2024 à 16:06**

Lors de notre divorce, le JAF a statué sur les vacances d'été de cette façon :

Pour le père, les vacances d'été seront fractionnées par quarts : le 1er et le 3e quart les années impaires et le second et 4e quart les années paires du vendredi ou du dimanche 18 heures au dimanche 18 heures.

D'après vous, quand commence le second quart pour le mois de juillet 2024 ?

Merci beaucoup de vos réponses

Par **yapasdequoi**, le **09/07/2024 à 19:53**

Bonjour,

Le texte est mal rédigé. le quart ne tombe pas forcément un vendredi ou un dimanche.

Vacances d'Été du samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024

Considérant que le quart vaut 2 semaines.

le premier quart commence le dimanche 7 à 18h,

jusqu'au dimanche 21/7 18h

puis dimanche 4/8 18h

puis dimanche 18/8 18h

Par **Iset45**, le **09/07/2024** à **20:25**

Effectivement ce texte n'est pas explicite et mon avocate n'a jamais répondu à mes demande d'éclaircissement.

Merci de votre réponse, je vais m'appuyer dessus pour discuter avec mon ex conjoint car nous essayons de respecter au mieux ce jugement